

**CERTIFICAT MEDICAL  
FICHE A**

Non contre indication à la pratique du Volley Ball et Simple Surclassement  
(voir recommandations au dos de la présente fiche)

Je soussigné (e), ..... Docteur en médecine, certifie avoir examiné :

**NOM..... ; PRENOM.....**

**Né ( e ) le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ - Numéro de licence | | | | | | | | | |**

**Nom du Club .....**

et certifie que son état ne présente pas de contre-indication à :

- la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition.
- la pratique du Beach Volley, y compris en compétition.
- la pratique du Volley Assis, y compris en compétition
- la pratique du Volley Sourd, y compris en compétition

Fait à....., Le.....

**Signature et cachet du médecin examinateur :**

---

**SIMPLE SURCLASSEMENT**

---

Je soussigné, Dr..... atteste que ce joueur/joueuse est également apte à pratiquer dans les compétitions des catégories d'âge nécessitant un simple surclassement (uniquement dans les conditions fixées par les Règlements Fédéraux).

Fait le : ..... **Signature et cachet du médecin examinateur :**

**Lors de la 1<sup>ère</sup> prise de licence, un certificat médical datant de moins d'un an est exigé. Entre chaque renouvellement triennal, le licencié ou son représentant légal doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Si ce n'est pas le cas, le licencié devra fournir un nouveau certificat médical. Pour le Simple Surclassement, le présent certificat, est valable 1 an.**

**CERTIFICAT  
à faire remplir par un Docteur en Médecine**

Ce certificat médical nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley-ball et/ou du Beach Volley et/ou Para Volley.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

**1.- Par l'interrogatoire :**

- les facteurs de risques cardio-vasculaires :
- Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN) .
- Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

**2.- La réalisation d'un électrocardiogramme est recommandée dès la première licence et tous les 3 ans entre 12 ans et 20 ans, puis tous les 5 ans entre 21 et 35 ans**

**3.- La réalisation d'un test d'effort est recommandée tous les 3 ans après 35 ans**

**4.- Une échocardiographie peut être réalisée** selon les résultats de l'ECG, les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.

**5.- La réalisation de radiographies du rachis peut être** demandée devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.

Tout joueur licencié FFvolley est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site [www.afld.fr](http://www.afld.fr).